



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



AGM Audit Légal
3, avenue de Chalon - CS 70004
Saint Marcel
71328 Chalon sur Saône Cedex
France

Atland

Société Anonyme

***Rapport des commissaires aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2022
Atland
Société Anonyme
40, avenue George V - 75008 Paris



KPMG AUDIT IS
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France



AGM Audit Légal
3, avenue de Chalon - CS 70004
Saint Marcel
71328 Chalon sur Saône Cedex
France

Atland Société Anonyme

Siège social : 40, avenue George V - 75008 Paris
Capital social : €49.060.825

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale des actionnaires de la société Atland,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Atland relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité des comptes et de l'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation

(Notes 2.4 et 3.2 de l'annexe)

Risque identifié

Les titres de participation, figurant au bilan au 31 décembre 2022 pour une valeur nette comptable de 9 924 milliers d'euros, représentent 6.75 % du total du bilan. Ces titres correspondent notamment à des sociétés d'investissement immobilier. Ils sont comptabilisés à leur coût historique, augmenté des frais liés à l'acquisition, et dépréciés sur la base de la valeur actuelle des titres.

La société a mis en place des critères afin d'appréhender d'éventuelles moins-values latentes et de comptabiliser des dépréciations. Les moins-values latentes et par conséquent les dépréciations, sont déterminées en s'appuyant notamment sur la valeur des actifs immobiliers détenus par les sociétés d'investissement immobilier, déterminée par des experts indépendants ou par une promesse de vente le cas échéant.

Compte tenu des modalités de détermination de leur valeur actuelle, reposant sur les estimations des experts, et au regard de leur importance significative dans les comptes de la société, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation comme un point clé de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en face en réponse à ce risque

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs actuelles des titres de participation, nous avons également apprécié les modalités de mise en œuvre de cette méthodologie notamment en :

- examinant le bien-fondé de la méthode d'évaluation utilisée pour les titres de participations sur la base des informations qui nous ont été communiquées ;
- prenant connaissance dans les rapports d'évaluation, des qualifications et certifications professionnelles des évaluateurs externes indépendants du Groupe ;
- vérifiant la pertinence de la méthodologie employée par l'expert par rapport aux pratiques du secteur ;
- appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues par rapport au contexte économique du marché de l'immobilier français ;
- vérifiant la cohérence des loyers pris en compte dans la valorisation avec les montants comptabilisés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux ou réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés



selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président-directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Foncière Atland par l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 1976 pour le cabinet KPMG et par l'assemblée générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2017 pour le cabinet AGM Audit Légal.

Au 31 décembre 2022, le cabinet KPMG était dans la 46^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet AGM Audit Légal dans la 5^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité des comptes et de l'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance,

sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité des comptes et de l'audit

Nous remettons un rapport au comité des comptes et de l'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

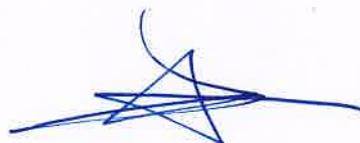
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité des comptes et de l'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité des comptes et de l'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité des comptes et de l'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 6 avril 2023
KPMG Audit IS

Saint Marcel, le 6 avril 2023
AGM Audit Légal



François Plat
Associé

Yves Llobell
Associé



COMPTES SOCIAUX

Comptes sociaux au 31 décembre 2022	2
Note 1 Faits marquants de l'exercice	6
Note 2 Principes, règles et méthodes comptables appliqués.....	6
Note 3 Informations relatives au bilan.....	8
Note 4 Informations relatives au compte de résultat.....	13
Note 5 Autres informations	14

Comptes sociaux au 31 décembre 2022

Bilan actif

Rubriques	Brut	Amortissements	Net (N) 31/12/2022	Net (N) 31 /12/2021
Capital souscrit non appelé	0	0	0	0
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	0	0	0	0
Frais de développement	0	0	0	0
Concession, brevets et droits similaires	12 425	12 425	0	0
Fonds commercial	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles	9 500	9 500	0	0
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	21 925	21 925	0	0
Immobilisations corporelles				
Terrains	0	0	0	216 772
Constructions	0	0	0	707 399
Installations techniques, matériel et outillage industriel	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	38 147	37 149	998	5 126
Immobilisations en cours	0	0	0	47 874
Avances et acomptes	0	0	0	0
Total immobilisations corporelles	38 147	37 149	998	977 171
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence	0	0	0	0
Autres participations	17 137 064	7 213 047	9 924 017	15 284 703
Créances rattachées à des participations	123 825 177	0	123 825 177	122 297 386
Autres titres immobilisés	500	4 230	- 3 730	500
Prêts	0	0	0	0
Autres immobilisations financières	869 885	0	869 885	570 170
Total immobilisations financières	141 832 625	7 217 277	134 615 349	138 152 759
Actif immobilisé	141 892 697	7 276 351	134 615 347	139 129 929
Stocks et encours				
Matières premières et approvisionnement	0	0	0	0
Stocks d'encours de production de biens	0	0	0	0
Stocks d'encours production de services	0	0	0	0
Stocks produits intermédiaires et finis	0	0	0	0
Stocks de marchandises	0	0	0	0
Total stocks et encours	0	0	0	0
Créances				
Avances, acomptes versés sur commandes	0	0	0	39 236
Créances clients et comptes rattachés	1 963 195	13 000	1 950 195	1 634 637
Autres créances	740 069	0	740 069	832 602
Capital souscrit et appelé, non versé	0	0	0	0
Total créances	2 703 264	13 000	2 690 264	2 506 474
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières de placement	4 428 444	0	4 428 444	2 952 113
Disponibilités	5 017 963	0	5 017 963	1 786 656
Charges constatées d'avance	8 117	0	8 117	22 890
Total disponibilités et divers	9 454 524	0	9 454 524	4 761 660
Actif circulant	12 157 788	13 000	12 144 788	7 268 134
Frais d'émission d'emprunts à étaler	331 934		331 934	431 734
Primes remboursement des obligations	0		0	0
Écarts de conversion actif	0		0	0
Total général	154 382 419	7 289 351	147 093 068	146 829 798

Bilan passif

Rubriques	Net (N) 31/12/2022	Net (N) 31/12/2021
Situation nette		
Capital social ou individuel	49 060 825	49 060 825
Primes d'émission, de fusion, d'apport	31 657 870	31 657 870
Écarts de réévaluation	0	0
Réserve légale	2 543 213	2 249 189
Réserves statutaires ou contractuelles	0	0
Réserves réglementées	0	0
Autres réserves	5 421 568	5 421 568
Report à nouveau	10 288 519	12 308 533
Résultat de l'exercice	6 326 841	5 880 475
Total situation nette	105 298 835	106 578 460
Subventions d'investissement	0	0
Provisions réglementées	451 292	451 292
Capitaux propres	105 750 127	107 029 752
Produits des émissions de titres participatifs	0	0
Avances conditionnées	0	0
Autres fonds propres	0	0
Provisions pour risques	462 965	398 015
Provisions pour charges	0	0
Provisions pour risques et charges	462 965	398 015
Dettes financières		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	33 584 253	33 584 253
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0	672 707
Emprunts et dettes financières divers	517 728	1 672 377
Total dettes financières	34 101 981	35 929 338
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	0	0
Dettes diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 858 228	2 434 678
Dettes fiscales et sociales	3 796 704	770 338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	123 062	267 677
Total dettes diverses	6 777 995	3 472 693
Produits constatés d'avance	0	0
Dettes	40 879 976	39 402 031
Écarts de conversion passif	0	0
Total général	147 093 068	146 829 798

Compte de résultat (première partie)

Rubriques	France	Export	Net (N) 31/12/2022	Net (N) 31/12/2021
Ventes de marchandises	0		0	0
Production vendue de services	71 579		71 579	267 850
Chiffres d'affaires nets	71 579		71 579	267 850
Production stockée	0		0	0
Production immobilisée	0		0	0
Subventions d'exploitation	0		0	0
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	1 362 965		1 362 965	1 165 206
Autres produits	37		37	2
Produits d'exploitation	1 434 580	0	1 434 580	1 433 058
Charges externes				
Achats de marchandises (et droits de douane)	0		0	0
Variation de stock de marchandises	0		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements	0		0	0
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]	0		0	0
Autres achats et charges externes	1 983 434		1 983 434	3 058 526
Total charges externes	1 983 434	0	1 983 434	3 058 526
Impôts, taxes et versements assimilés	64 791		64 791	62 955
Charges de personnel				
Salaires et traitements	574 112		574 112	994 217
Charges sociales	193 338		193 338,22	266 911
Total charges de personnel	767 451	0	767 451	1 261 128
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations	153 369		153 369	308 649
Dotations aux provisions sur immobilisations	0		0	173 234
Dotations aux provisions sur actif circulant	0		0	50 000
Dotations aux provisions pour risques et charges	0		0	50 000
Total dotations d'exploitation	153 369	0	153 369	581 883
Autres charges d'exploitation	142 618		142 618	382 885
Charges d'exploitation	3 111 662	0	3 111 662	5 347 377
Résultat d'exploitation	- 1 677 082	0	- 1 677 082	- 3 914 319

Compte de résultat (deuxième partie)

Rubriques	Net (N) 31/12/2022	Net (N) 31/12/2021
Résultat d'exploitation	- 1 677 082	- 3 914 319
Bénéfice attribué ou perte transférée	0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré	0	0
Produits financiers		
Produits financiers de participation	16 908 299	6 126 971
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	0	0
Autres intérêts et produits assimilés	31 782	1 518
Reprises sur provisions et transferts de charges	110 252	289 748
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des produits financiers	17 050 333	6 418 236
Charges financières		
Dotations financières aux amortissements et provisions	4 397 816	20 397
Intérêts et charges assimilées	2 099 472	1 716 776
Différences négatives de change	0	0
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	0	0
Total des charges financières	6 497 288	1 737 173
Résultat financier	10 553 045	4 681 063
Résultat courant avant impôts	8 875 963	766 744
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57 969	263 210
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 447 557	13 346 024
Reprises sur provisions et transferts de charges	344 271	1 697 672
Total des produits exceptionnels	1 849 798	15 306 905
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	369	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 367 197	9 904 028
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	200 105	289 146
Total des charges exceptionnelles	1 567 671	10 193 175
Résultat exceptionnel	282 127	5 113 731
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	0	0
Impôts sur les bénéfices	2 831 249	0
Total des produits	20 334 711	23 158 199
Total des charges	14 007 870	17 277 724
Bénéfice ou perte	6 326 841	5 880 475

Annexe aux comptes annuels

L'exercice clos au 31 décembre 2022 présente un total bilan de 147 093 068 € et dégage un résultat bénéficiaire de 6 326 841 €.

L'exercice 2022 a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022. L'exercice 2021 avait une durée équivalente, rendant pertinente la comparabilité des comptes annuels.

Les notes et les tableaux, ci-après, font partie intégrante des comptes annuels. Ils sont présentés en euros.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 23 mars 2023.

Note 1 Faits marquants de l'exercice

- dans son communiqué du 3 mars 2022, la société a annoncé avoir été informée d'un projet de réorganisation du capital de son actionnaire principal, Landco, avec un renforcement de Monsieur Georges Rocchietta, co-fondateur et Président d'Atland, et d'une évolution du concert au sein de la société cotée. Le 15 mars 2022, l'AMF a octroyé les dérogations demandées à l'obligation de déposer un projet d'offre publique et procédé au constat qu'il n'y avait pas matière à déposer un projet d'offre publique obligatoire (décision n°222C0538 publiée le 17 mars 2022).

Conséquence de l'évolution du concert, le seuil de 60% en capital et en droits de vote a été franchi par le concert Atland. Atland ne respecte plus les conditions du régime SIIC telles que prévues par l'article 208 C du Code général des Impôts. Le Groupe poursuit son activité d'investissement immobilier, principalement dans le cadre de club-deals ou de co-investissements minoritaires dans des fonds gérés par le Groupe, permettant d'optimiser l'allocation et le rendement des fonds propres investis. En conséquence, la société devient soumise à l'impôt sur les sociétés rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

- au cours de l'assemblée générale mixte d'Atland du 17 mai 2022, les actionnaires ont approuvé la proposition de modifier la dénomination sociale de « Foncière Atland » pour adopter celle d'« Atland ». À ce titre, le nouveau code mnémonique « ATLD »

a été communiqué par Euronext en remplacement du code historique « FATL ». La holding historique « Atland », membre du concert, a également changé de dénomination pour devenir « Landco ».

- le 29 décembre 2022, la société Atland a procédé aux arbitrages de ces 2 derniers immeubles de placement :

- la cession d'un immeuble situé à Lille (Nord) pour un montant de 850 000 €, dégageant ainsi une plus-value de 95 805 €,
- la cession d'un immeuble situé à Armentières (Nord) pour un montant de 550 000 €, dégageant ainsi une plus-value de 191 325 €.

- le groupe Atland ne dispose pas d'actifs ou de clients ni en Russie ni en Ukraine et n'a pas de dépendance directe aux approvisionnements dans ces 2 pays. Néanmoins, le contexte économique qui en découle entraîne des conséquences indirectes sur les activités du groupe, à savoir l'inflation des matériaux de construction (renchérissement du coût des matières premières) et l'augmentation des taux d'intérêt.

Note 2 Principes, règles et méthodes comptables appliqués

Les estimations significatives réalisées par Atland pour l'établissement de ses comptes annuels portent principalement sur :

▪ :

- les immobilisations financières ;
- les provisions.

2.1. Modes et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et du compte de résultat – Rappel des principes comptables

Les comptes sociaux d'Atland sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (règlement ANC n° 2014-03 relatif au PCG, modifié et complété).

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
 - indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées au coût historique diminué du cumul des amortissements.

L'amortissement est calculé de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

- logiciels 3 ans.

2.3 Immobilisations corporelles

Méthode d'évaluation des immobilisations corporelles

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Dans les comptes sociaux, le coût d'acquisition d'un immeuble comprend :

- le prix d'achat ;
- les coûts directement attribuables (frais accessoires, droits de mutation, honoraires, coûts de transaction, etc.) ;
- le coût de construction, les travaux d'aménagement et d'installation éventuellement réalisés lors de l'acquisition ou ultérieurement.

La mise en œuvre de l'approche par composants s'appuie sur les recommandations de la Fédération des sociétés immobilières et foncières (FSIF) en matière de répartition par composants d'une part, et de durées d'utilité d'autre part.

La valeur du terrain est déterminée notamment en fonction des informations fournies par un expert mandaté lors de l'acquisition du bien.

En dehors du terrain, quatre composants principaux ont été identifiés (voir ci-dessous). En l'absence d'informations détaillées, ils ont été reconstitués en fonction de pourcentages appliqués à la partie représentative des constructions.

Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

Composants	Locaux d'activités		Commerces		Bureaux	
	Quote-part	Durées d'utilisation	Quote-part	Durées d'utilisation	Quote-part	Durées d'utilisation
Gros œuvre	80 %	30 ans	50 %	50 ans	60 %	60 ans
Façades, étanchéités couverture et menuiseries extérieures	10 %	30 ans	15 %	25 ans	15 %	30 ans
Chauffage, électricité ascenseurs, climatisation	5 %	20 ans	25 %	20 ans	15 %	20 ans
Agencements intérieurs, décoration	5 %	10 ans	10 %	15 ans	10 %	15 ans

Les agencements et les aménagements de terrains sont amortissables sur 15 ans (linéaire).

Méthode d'évaluation des dépréciations des immobilisations corporelles

Les immeubles détenus depuis moins de six mois n'étant pas, en principe, soumis à une nouvelle expertise immobilière, aucune provision n'est comptabilisée, sauf circonstances exceptionnelles.

Pour les autres immeubles, les moins-values latentes sont déterminées comme suit :

2.4 Immobilisations financières

Méthode d'évaluation des titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés au coût historique, augmenté des frais liés à l'acquisition des titres.

Méthode d'évaluation des actions propres

Les actions propres correspondent aux actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité et sont comptabilisées au prix d'acquisition.

Méthode d'évaluation des dépréciations des titres de participation des sociétés d'investissement immobilier

Aucune provision n'est comptabilisée sur les titres de participation détenus depuis moins de six mois, les immeubles n'étant pas en principe soumis à une expertise immobilière, sauf circonstances exceptionnelles.

Pour les autres titres de participation, les moins-values latentes sont déterminées comme suit :

Capitaux propres à la clôture + (Valeur d'expertise hors droit mais incluant une éventuelle prime de portefeuille) – [(Valeur nette comptable des actifs) + (coûts techniques nécessaires à la vente)] – Valeur nette comptable des titres de participation

Le montant de la dépréciation est alors déterminé ainsi :

2.5 Créances clients et autres créances d'exploitation

Elles font l'objet de dépréciations en fonction du risque de non-recouvrement. Ce risque est évalué sur la base d'une analyse au cas par cas.

2.6 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan pour leur coût d'acquisition.

Pour les valeurs mobilières de placement, autres que les actions propres destinées à être attribuées aux employés et affectées à des plans déterminés, une dépréciation est comptabilisée si la valeur vénale à la clôture de l'exercice est inférieure à la valeur nette comptable.

Pour les actions propres destinées à être attribuées aux salariés et dirigeants et affectées à des plans déterminés, leur valeur comptable reste égale à leur coût d'entrée jusqu'à leur livraison aux bénéficiaires, et une provision représentative de la moins-value attendue lors de la remise des actions gratuites est comptabilisée au passif et étalée sur la période d'acquisition des droits le cas échéant.

Lorsque les bénéficiaires des plans sont des salariés ou des dirigeants d'autres sociétés du groupe Atland, cette dernière comptabilise la charge en totalité dès la décision d'attribution et la refacture aux sociétés employant les bénéficiaires du plan.

2.7 Frais d'émission d'emprunt

(Valeur d'expertise hors droits mais incluant une éventuelle prime de portefeuille) – [(Valeur nette comptable) + (coûts techniques nécessaires à la vente)]

Le montant de la dépréciation est alors déterminé ainsi :

- pour les immeubles en exploitation : moins-value latente ;
- pour les immeubles dont le processus de vente est engagé (décision du Comité d'investissement ou signature d'un mandat de vente), l'éventuelle moins-value latente est intégralement provisionnée.
- pour les titres de sociétés portant des immeubles : moins-value latente ;
- pour les titres des sociétés portant des immeubles dont le processus de vente est engagé (décision du Comité d'investissement ou signature d'un mandat de vente), l'éventuelle moins-value latente est intégralement provisionnée.

Méthode d'évaluation des dépréciations des titres de participation des autres sociétés

Pour les titres de participation des autres sociétés, une provision pour dépréciation est constituée à la clôture de l'exercice lorsque la valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition, frais et droits inclus.

Les éléments suivants peuvent être pris en considération pour estimer la valeur d'utilité : rentabilité et perspective de rentabilité, capitaux propres, perspective de réalisation, conjoncture économique, cours moyens de bourse du dernier mois, ainsi que les motifs d'appréciation sur lesquels repose la transaction d'origine.

Méthode d'évaluation des dépréciations des actions propres

Les actions propres font l'objet de dépréciations sur la base du cours moyen de l'action Atland du dernier mois de la période.

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les frais d'émission d'emprunt font désormais l'objet d'une activation au bilan et d'un étalement linéaire sur la durée du prêt accordé. Ces frais correspondent à des frais de publicité et à des commissions versées aux établissements bancaires chargés du placement des emprunts.

2.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit de tiers, sans contrepartie pour la société. Ce poste intègre également les provisions constituées sur les actions destinées à être attribuées aux salariés.

2.9 Engagements envers le personnel

Les charges de personnel concernent uniquement la rémunération de la Direction, la société ne portant aucun salarié.

2.10 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend :

- les revenus locatifs issus des contrats de location, ces revenus étant enregistrés conformément aux baux signés ;
- des revenus de prestations de services et des refacturations des frais engagés pour le compte des filiales à l'euro.

2.11 Impôt sur les sociétés

La société étant sortie du Régime SIIC rétroactivement au 1^{er} janvier 2022, elle est désormais soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun.

Note 3 Informations relatives au bilan

3.1 Immobilisations incorporelles et corporelles

3.1.1 Tableau des immobilisations en valeur brute

Libellé	Situation au 31/12/2021	Acquisitions	Cessions/ Transferts	Situation au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Logiciels et autres immobilisations incorporelles	12 425	0	0	12 425
Concessions marques	9 500	0	0	9 500
Fonds commercial	0	0	0	0
Sous-total immobilisations incorporelles	21 925	0	0	21 925
Immobilisations corporelles				
Terrains	390 006	0	- 390 006	0
Agencements et Aménagements de terrains	0	0	0	0
Constructions	831 737	0	- 831 737	0
Agencements des constructions	92 415	0	- 92 415	0
Agencement siège social	0	0	0	0
Matériel de bureau, informatique et mobilier	38 147	0	0	38 147
Immobilisations en cours	47 874	100 003	- 147 876	0
Sous-total immobilisations corporelles	1 400 179	100 003	- 1 462 034	38 147
Total	1 422 104	100 003	- 1 462 034	60 072

Au cours de l'année 2022, Atland a cédé deux actifs immobiliers situés à Lille et à Armentières.

3.1.2 Tableau des amortissements et des dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

Amortissements	Situation au 31/12/2021	Dotations aux amortissements	Dotations aux dépréciations	Reprise sur amortissements	Reprise sur provisions	Situation au 31/12/2022
Immobilisations incorporelles						
Logiciels	12 425	0	0	0	0	12 425
Concession marque	9 500	0	0	0	0	9 500
Immobilisations corporelles						
Terrains	173 234	0	0	0	- 173 234	0
Constructions	175 662	26 265	0	- 201 927	0	0
Agencements des constructions	41 091	6 144	0	- 47 235	0	0
Inst. Générale, Agencement	0	0	0	0	0	0
Matériel de bureau, Mobilier	33 021	4 128	0	0	0	37 149
Total	444 933	36 537	0	- 249 162	- 173 234	59 074

À la suite de la cession de l'actif situé à Lille, la dépréciation a été totalement reprise.

3.2 Immobilisations financières

3.2.1 Tableau des titres et des créances rattachés à des participations

Immobilisations financières	01/01/2022 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2022 Montant fin exercice
Titres de participations	22 475 013	333 333	- 5 671 282	17 137 064
Créances rattachées à des participations	122 297 386	73 532 296	- 72 004 506	123 825 177
Autres titres immobilisés	500	0	0	500
Total	144 772 900	73 865 629	- 77 675 788	140 962 741

La diminution des titres de participation s'explique principalement par la transmission universelle de patrimoine de la SCI Le Grand Chemin.

Les principales variations des créances rattachées à des participations concernent les filiales portant les opérations de

construction de bâtiments clés en main du groupe destinés à la conservation long terme.

Le tableau des filiales et des participations est présenté en note 5.5.

3.2.2 Tableaux des autres immobilisations financières

Autres immobilisations financières	01/02/2022 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2022 Montant fin exercice
Actions propres	570 170	557 829	- 585 614	542 385
Dépôts de garantie et caution	0	327 500	0	327 500
Total	570 170	885 329	0	869 885

Au 31 décembre 2022, le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidités s'élève à 13 062. Le nombre total d'actions autocontrôlée s'élève à 130 763 fin 2022 contre 98 213 fin 2021 (dont 14 693 au titre du contrat de liquidité).

La société a versé une indemnité d'immobilisation au titre de la promesse d'acquisition d'un terrain à Argenteuil (92).

3.2.3 Tableau des dépréciations des immobilisations financières

Provisions	01/01/2022 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2022 Montant fin exercice
Provisions sur titres	7 190 311	4 393 586	- 4 370 850	7 213 047
Provisions sur autres immobilisations financières	0	4 230	0	4 230
Total	7 190 311	4 397 816	- 4 370 850	7 217 277

La diminution des provisions sur titres s'explique essentiellement par la Transmission Universelle de Patrimoine de la SCI Le Grand Chemin.

Les titres dépréciés concernent la SCI MP LOG, la SCI Négocar, la SCI Luan Gramont et la SC FPLI dont les actifs ont été cédés.

3.3 Créances et dettes

3.3.1 Créances et dettes en valeur brute

	Montant brut	À un an au plus	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
État des créances y compris prêts aux sociétés liées				
Actif immobilisé				
▪ Créances rattachées	123 825 177	236 687	123 588 490	
▪ Actions propres	542 385	542 385		
▪ Dépôts de garantie	327 500	327 500		
Actif circulant				
▪ Autres créances clients	1 963 195	1 963 195		
▪ Personnel et comptes rattachés	0			
▪ Avances et acomptes versés	0			
▪ État et autres collectivités publiques	629 489	629 489		
▪ Groupe et associés	0			
▪ Débiteurs divers	110 580	110 580		
▪ Charges constatées d'avance	8 117	8 117		
Total	127 406 443	3 817 953	123 588 490	
État des dettes				
▪ Emprunts obligataires	33 584 253	1 084 253	32 500 000	
▪ Emprunts établissements de crédit	0			
▪ Découverts bancaires	0			
▪ Dépôts reçus	0			
▪ Fournisseurs et comptes rattachés	2 858 228	2 858 228		
▪ Personnel et comptes rattachés	419 532	419 532		
▪ Sécurité sociale, organismes sociaux	211 342	211 342		
▪ État et autres collectivités publiques	3 165 830	3 165 830		
▪ Groupe et associés	517 728	517 728		
▪ Autres dettes	123 062	123 062		
▪ Produits constatés d'avance	0			
Total	40 879 976	8 379 976	32 500 000	

3.3.2 Détail et caractéristiques des emprunts

Emprunts et taux d'intérêt	Durée (en années)	Nominal emprunté	Montant brut	À un an au plus	De un an à cinq ans	À plus de cinq ans
Emprunt Obligataire			32 500 000	0	32 500 000	0
Taux fixe	5	32 500 000	32 500 000	0	32 500 000	0
Emprunts auprès des établissements de crédit			0	0	0	0
Taux variable		0	0	0	0	0
Total			32 500 000	0	32 500 000	0

Au 31 décembre 2022, Atland porte un emprunt obligataire de 32 500 000 € à maturité avril 2026 et offrant un coupon fixe annuel de 4,95 %. La société peut rembourser par anticipation cette dette à tout moment sans pénalités.

3.3.3 Opérations de couverture de taux

Opérations	Date de conclusion / opération	Nature de la couverture	Montant notionnel (en K€)	Date de début	Date d'échéance	Taux de référence
ATLAND	13/06/2019	Cap	3 000	28/06/2019	30/06/2023	E3M
ATLAND	13/06/2019	Cap	2 000	28/06/2019	28/06/2024	E3M
ATLAND	17/12/2019	Cap	6 000	19/12/2019	29/12/2023	E2M

Au 31 décembre 2022, Atland utilise des instruments financiers pour se prémunir des fluctuations des taux d'intérêts sur la dette du groupe souscrite à taux variable.

3.4 Comptes de régularisation actif et passif

Régularisations	Actif	Passif
Factures à établir	1 860 433	
Fournisseurs avoir à établir	42 715	
Intérêts courus sur créance	236 687	
État et autres organismes	271 326	
Frais d'émissions d'emprunts	331 934	
Charges constatées d'avance	8 117	
Factures non parvenues		1 672 239
Intérêts courus sur emprunts		1 084 253
État et autres organismes		920 204
Produits constatés d'avance		0
Total	2 793 854	3 676 696

3.5 Valeurs mobilières de placement (VMP)

Le poste de valeurs mobilières de placement est constitué à hauteur de 4 421 928 € d'actions d'autocontrôle détenues notamment en vue d'être attribuées aux bénéficiaires des plans d'attribution d'actions gratuites émis par la société ou en vue d'opération de croissance externe. Ce montant concerne notamment les actions déjà attribuées dans le cadre des plans en cours mentionnés au paragraphe 3.7.3.

3.6 Charges à répartir : frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunt relatifs à la mise en place de l'emprunt obligataire Euro-PP ont fait l'objet d'une activation au bilan en date du 29 avril 2021 et par conséquent d'un étalement linéaire sur la durée du financement dont la date d'échéance est prévue le 29 avril 2026.

3.7 Capitaux propres

3.7.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellé	Solde au 31/12/2021	Affectation du résultat	Résultat au 31/12/2022	Augmentation de capital	Autres	Solde au 31/12/2022
Capital	49 060 825	0	0	0	0	49 060 825
Prime d'émission	31 657 870	0	0	0	0	31 657 870
Réserve légale	2 249 189	294 024	0	0	0	2 543 213
Autres réserves	5 421 568	0	0	0	0	5 421 568
Report à nouveau	12 308 533	- 2 020 015	0	0	0	10 288 519
Résultat de l'exercice	5 880 475	- 5 880 475	6 326 841	0	0	6 326 841
Provisions réglementées	451 292	0	0	0	0	451 292
Total	107 029 752	- 7 606 466	6 326 841	0	0	105 750 127

Au 31 décembre 2022, le capital social est composé de 4 460 075 actions d'une valeur nominal de 11 € chacune.

Le montant du dividende par action distribué en 2022, au titre de l'exercice 2021, s'élève à 1,75 €.

Il sera proposé lors de l'Assemblée Générale Mixte du 23 mai 2023, la distribution d'un dividende d'un montant unitaire de 2 € par action.

Sur la base des actions portant jouissance au 31 décembre 2022, soit 4 460 075 actions (y compris les actions gratuites attribuées définitivement et l'autocontrôle au 31 décembre 2022), le montant de la distribution de dividendes proposé au vote de l'Assemblée Générale du 23 mai 2023 s'élèvera à 8 920 150 € y compris les actions autocontrôlées.

3.7.2 Actions de préférence

L'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2021 a créé une nouvelle catégorie d'actions de préférence sous la forme de nouvelles actions gratuites à émettre, réservées à une catégorie de salariés du groupe, sous des conditions de présence et de performance.

Par décision du Conseil d'administration du 28 juillet 2021, il a été attribué 852 actions gratuites pouvant donner lieu à une émission maximum de 63 900 actions nouvelles sous des conditions de présence et de performance (actions de Préférence A).

3.7.3 Attribution d'actions gratuites

Au 31 décembre 2022, la société a émis dix-huit plans d'actions gratuites dont cinq sont encore en cours selon le détail suivant :

Plan	Date d'attribution des actions	Date d'attribution définitive	Nombre d'actions attribuées	Conditionnées performance	Conditionnées présence
12	31/03/2020	31/03/2023	8 320	0	8 320
14	04/03/2021	04/03/2023	3 000	0	3 000
16	08/11/2021	08/05/2023	1 180	1 180	1 180
17	08/11/2021	08/11/2023	590	0	590
18	20/03/2022	31/03/2025	9 717	0	9 717
Total			22 807	1 180	22 807

Pour les plans 12, 14, 17 et 18, il n'y a pas de conditions de performance, ceux-ci ne sont conditionnés qu'à la présence des salariés.

Pour le plan 16, les actions sont conditionnées à un objectif de réalisation d'un premier investissement sur une période limitée en temps pour Atland Voisin.

En complément de ces plans, à la suite de l'assemblée générale du 20 mai 2021, le Conseil d'administration du 26 juillet 2021 a octroyé 852 actions gratuites avec droit de préférence pouvant donner lieu à une émission maximum de 63 900 actions nouvelles sous des conditions de performance au 31 décembre 2024 et de présence au 26 juillet 2025.

Par ailleurs, il n'y a pas de mécanisme de participation des salariés du groupe Atland au travers de PEE ou de FCPE.

L'Assemblée Générale Mixte du 17 mai 2022 a renouvelé le programme de rachat d'actions et a autorisé le Conseil d'administration à acheter un nombre maximal d'actions de la société pour un montant total consacré à ces acquisitions qui ne pourra pas dépasser 24 976 420 € avec un prix maximum d'achat par action qui ne pourra excéder 70 € afin d'alimenter le contrat de liquidité signé le 9 janvier 2007 avec le CM-CIC *Securities*. Ce programme de rachat a été mis en œuvre pour une durée de 18 mois. Cette décision annule et remplace l'autorisation antérieurement consentie et mise en œuvre sous la quatorzième résolution de l'Assemblée Générale Mixte du 20 mai 2021.

Sous l'empire de la délégation actuelle et précédente, le Conseil d'administration a utilisé ce droit. Ainsi, au 31 décembre 2022, le nombre d'actions auto-détenues est de 130 763 (2,93 % du capital) dont 13 062 actions au travers du contrat de liquidité avec le CM CIC *Securities*.

3.8 Provisions pour risques et charges

Nature de la provision	01/01/2022 Montant début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2022 Montant fin exercice
Contentieux	50 000	0	0	50 000
Provision Plans actions gratuites	348 015	200 105	- 135 155	412 965
Total	398 015	200 105	- 135 155	462 965

Note 4 Informations relatives au compte de résultat

4.1 Détail des produits d'exploitation

Postes	31/12/2022	31/12/2021
Revenus locatifs	71 579	267 850
Total Chiffre d'affaires	71 579	267 850
Refacturations de charges	1 137 696	421 501
Transfert de charges	15 034	501 675
Autres produits	210 271	242 032
Total Produits d'exploitation	1 434 580	1 433 058

La baisse des revenus locatifs 2022 est imputable aux arbitrages réalisés sur les années 2021 et 2022.

4.2 Détail des charges et produits financiers

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers		
▪ Revenus des titres de participation et dividendes	16 908 299	6 126 971
▪ Revenus des valeurs mobilières	0	0
▪ Intérêts sur comptes courants	0	0
▪ Autres produits financiers	31 782	1 518
▪ Produits de couvertures de taux	0	0
▪ Reprises sur provisions	110 252	289 748
Total	17 050 333	6 418 236
Charges financières		
▪ Quotes-parts de pertes sur titres de participations	531 874	100 584
▪ Provisions sur titres de participation	4 397 816	20 397
▪ Intérêts sur prêts	1 567 398	1 616 192
▪ Mali de fusion	200	0
▪ Charges de couvertures de taux	0	0
▪ Autres charges financières	0	0
Total	6 497 288	1 737 173
Résultat financier	10 553 045	4 681 063

Le résultat financier de l'exercice est essentiellement lié aux remontées de résultats et dividendes des filiales ainsi qu'aux frais financiers sur les prêts et emprunt obligataire.

4.3 Détail des charges et produits exceptionnels

Libellé	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57 969	263 210
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 447 557	13 346 024
▪ Dont produits de cession d'actifs immobilier	1 400 000	9 735 000
▪ Dont produits de cession de titres	1 499	3 455 007
▪ Dont bonis sur rachat d'actions propres	46 058	156 016
Reprises sur provisions et transferts de charges	344 271	1 697 672
Total	1 849 798	15 306 905
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	369	0
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 367 197	9 904 028
▪ Dont valeurs nettes comptables d'actifs immobiliers cédés	1 212 873	6 912 187
▪ Dont valeurs nettes comptables de titres cédés	1 499	1 901 355
▪ Dont malis sur rachat d'actions propres	152 825	1 090 486
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	200 105	289 146
▪ Dont dotations aux amortissements des immobilisations	0	0
▪ Dont dotations aux amortissements dérogatoires	0	23 739
▪ Dont dotations aux provisions pour risque	200 105	265 407
Total	1 567 671	10 193 175
Résultat exceptionnel	282 127	5 113 731

Le résultat exceptionnel de l'exercice est essentiellement lié aux cessions d'actifs immobiliers et aux cessions de titres.

4.4 Impôts sur les bénéfices

La société Atland n'étant plus éligible au Régime des SIIC à compter du 1^{er} janvier 2022, elle est désormais soumise à l'impôt sur les sociétés dans les conditions de droit commun. L'impôt s'élève à 2 831 249 € au titre de l'année 2022.

4.5 Rémunération des organes d'administration et de Direction

Le montant des jetons de présence attribués aux membres du Conseil d'administration s'élève à 90 000 € pour l'exercice 2022 sur une base 90 000 € de budget alloué pour 2022. Les conditions de rémunération de la Direction ont été fixées par le Conseil d'administration du 22 mars 2022.

Note 5 Autres informations

5.1 Engagements donnés et reçus

5.1.1 Engagements donnés

- Attribution d'actions : Les plans d'actions gratuites encore en cours sont détaillés au point 3.7.3.
- Promesse synallagmatique d'achat : la société Atland s'est engagée à acquérir un terrain bâti situé à Argenteuil au plus tard le 31 mars 2023 pour un montant de 6 550 000 €.

5.1.2 Engagements reçus

Néant.

5.1.3 Engagements liés aux emprunts (en K euros)

Délégations, inscriptions et hypothèques

Engagements	Encours
Inscription en privilèges de prêteurs de deniers	0
Hypothèques ou promesses d'affectation hypothécaire	0
Nantissement des parts sociales	37 600
Caution solidaire	89 876 797

Ratios

Dans le cadre de son emprunt obligataire signé en avril 2021, Atland s'engage à maintenir à chaque date semestrielle de test pour le groupe un Ratio de Levier (Dettes Financières Nettes Corporate / EBITDA Récurrent) et un ratio LTVA (dette financière nette / juste valeur des actifs) à un niveau inférieur ou égal à ceux stipulés dans le contrat (base comptes consolidés).

Au 31 décembre 2022, le groupe respecte les 2 ratios :

- Ratio de Levier < 1,75 ;
- Ratio LTVA < 55 %.

5.1.4 Société consolidante

La société Finexia (société contrôlante) est la société consolidante du groupe Atland.

5.2 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

5.3 Passifs éventuels

Néant.

5.4 Transactions avec les parties liées

Relations avec les associés	31/12/2022	31/12/2021
Charge liée à la redevance de marque	20 621	24 862
Contrats de prestations de services administratives	317 076	430 693
Rémunération de la Direction	263 507	703 770
Jetons de présence alloués aux administrateurs	90 000	90 000

L'objet de la présente note est de mettre en évidence les relations avec ses actionnaires.

5.5 Tableau des filiales et participations

Tableau des filiales et des participations	Capitaux propres autres que le capital		% QP capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts & avances consentis & non remb.	Montant des cautions et avals donnés	CA HT 2022	Résultats 2022	Dividendes versés
	Capital	le capital		Brute	Nette					
A. RENSEIGNEMENTS DÉTAILLÉS SUR CHAQUE TITRE DONT LA VALEUR BRUTE EXCÈDE 1 % DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ ASTREINTE À LA PUBLICATION										
1. Filiales (détenues à + 50 %)										
SC FPLI	1 820 000	10 814 114	100.00%	4 047 680	2 165 229	4 259 835	0	0	163 229	10 632 114
SCI Négocar	1 000	367 577	100.00%	1 504 158	599 567	1 292 553	0	275 157	33 439	0
SCI MP Log	1 500	0	100.00%	692 338	305 486	944 247	0	59 670	41 121	0
SCI Luan Gramont	229 500	318 673	100.00%	4 587 326	548 173	1 891 482	0	203 862	2 958 810	0
SAS Speedland	2 000 000	150 134	100.00%	3 649 400	3 649 400	58 128	0	1 306 835	237 698	0
SAS Atland Group	37 600	14 808 833	100.00%	37 600	37 600	69 244 901	52 500 000	3 357 440	12 333 312	2 000 000
SCI Foncière Atland My Valley	1 000	0	99.90%	999	999	2 528 022	4 301 487	551 337	146 326	0
SCI Foncière Atland Plessis Pâté	1 000	0	99.90%	999	999	2 365 454	0	264 388	-164 690	0
SCI Foncière Atland Stains	1 000	0	99.90%	999	999	2 283 950	0	347 642	-146 548	0
SCI Foncière Atland Provins	1 000	0	99.90%	999	999	549 094	0	114 759	41 656	0
SCI Foncière Atland Fallavier	1 000	0	99.90%	999	999	1 190 846	0	225 463	70 704	0
SCI Foncière Atland Argenteuil Michel Carré	1 000	0	99.90%	999	999	4 118 372	0	295 234	238 710	0
SCI Foncière Atland Conflans My Valley	1 000	0	99.90%	999	999	6 426 208	0	64 742	-221 091	0
SCI Foncière Atland Rol Tanguy	1 000	0	99.90%	999	999	22 172 398	33 075 310	3 107 687	228 462	0
SCI Foncière Rueil-Malmaison	1 000	0	99.90%	999	999	1 271 828	0	116 035	56 693	0
2. Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SCI Synerland	1 500	0	20.00%	300	300	0	0	819 245	475 780	0
3. Participations dans les sociétés étrangères										
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS										
1. Participations dans les sociétés françaises										
SAS Paris Office Partnership			3.23%	2 157 979	2 157 979	3 208 697				
2. Participations dans les sociétés étrangères										
C. FRAIS D'ACQUISITION SUR TITRES										
SC FPLI				451 292	451 292					
TOTAL				17 137 064	9 924 017	123 806 015				